
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er septembre 2009 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

PRÉSENCES :

JACQUELINE MONTPETIT, mairesse d'arrondissement
RONALD BOSSY, conseiller d'arrondissement
JEAN-YVES CARTIER, conseiller de ville
PIERRE FRÉCHETTE, conseiller d'arrondissement
LINE HAMEL, conseillère de ville
CAROLINE FISETTE, secrétaire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Érick Santana, directeur d'arrondissement
Jules Ostiguy, directeur - Services administratifs
Sandy Hébert, directeur - Culture / Sports / Loisirs et développement social
Jean Lewis, chef de division - Travaux publics
Normand Proulx, directeur - Aménagement urbain et services aux entreprises
Jean-Ernest Célestin, Service de police de la Ville de Montréal

CA09 22 0275

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté avec l'ajout de l'item 30.07 intitulé : « Résolution relative au projet particulier de construction pour le 2985, rue Saint-Patrick et mandat à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ».

Et que l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.01

CA09 22 0276

Approbation du procès-verbal - Séance du 7 juillet 2009

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2009, soit par les présentes approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

10.03 Période de commentaires des élus

La conseillère Line Hamel tient à souligner que la mairesse préside son dernier conseil. Elle la remercie sincèrement pour son travail de présidente et de mairesse et lui souhaite une très bonne retraite, de prendre du temps pour elle et ses petits enfants et de profiter de la vie.

La mairesse remercie la conseillère Hamel indiquant que son commentaire la touche. Elle précise que c'est son dernier conseil régulier, qu'elle a pris la décision de quitter la vie politique active mais qu'elle demeure une citoyenne de l'arrondissement et qu'elle continuera à s'intéresser à certains dossiers. Elle remercie les membres du conseil pour leur collaboration et que même si parfois ce fut difficile, chacun est là pour mener le mandat démocratique qui lui a été donné.

Elle remercie les citoyens et tous ceux qui sont venus aux conseils, elle remercie les citoyens qui s'intéressent à la vie collective et qui s'intéressent au conseil d'arrondissement précisant que l'imagination des citoyens est une force pour une administration publique, qu'elle a aimé travailler pour l'arrondissement et qu'ensemble, c'est une nouvelle vie que nous sommes en train de faire. Elle termine en indiquant qu'elle est fière d'avoir apporté sa contribution et remercie les employés de l'arrondissement pour l'équipe qu'ils forment rappelant que cela est une force majeure.

Le conseiller Pierre Fréchette souhaite la meilleure des chances à la mairesse dans toutes les activités qu'elle entreprendra.

Il rappelle les faits saillants de la compétition de natation à laquelle le club CASO a participé et remercie monsieur Vaillancourt pour son travail.

10.04 Période de questions et commentaires du public

1) Madame Marie-Josée Corriveau

Indique que plus de 80 personnes se sont présentées à la soirée d'information concernant le projet Seracon et que l'organisme qu'elle représente a fait parvenir de la documentation aux élus. Elle demande si le conseil va abandonner la dérogation au zonage dans ce dossier et si la séance du comité de démolition aura lieu le 22 septembre, telle que prévue.

La mairesse précise qu'un item concernant ce projet a été ajouté en 30.07 et qu'une lecture complète de la résolution sera faite à ce point à l'ordre du jour et que le projet sera retiré dans la forme présentée en première lecture et qu'il y a du travail à faire.

Normand Proulx, Directeur de l'aménagement urbain indique que le 22 septembre, il y a la tenue d'un comité de démolition sur ce dossier.

2) Madame Natacha Alexandroff

Remercie la division des parcs concernant la demande de la société historique pour le monument aux morts.

Elle indique que l'on doit s'assurer de préserver l'intégrité architecturale des bâtiments car elle remarque des modifications substantielles notamment lorsque des duplex sont transformés en unifamiliales, la deuxième porte est enlevée ou lors de modifications à la fenestration, elle suggère que les ouvertures soient conservées comme à l'origine.

La mairesse remercie la résidente pour sa vigilance et indique qu'il y a beaucoup d'intérêt de la part de tous pour la qualité du bâti.

3) Monsieur Pierre Zovilé

Indique qu'il a soumis des commentaires concernant la circulation à l'intersection St-Rémi et Cazalais et qu'il est en attente d'un suivi de la part de monsieur Robert Leclair des Travaux publics.

Il indique qu'il aimerait discuter le plus rapidement possible de quatre suggestions concernant le stationnement derrière la station de métro pour accommoder le prolongement de la piste cyclable. Il dépose des documents à cet effet et invite les intéressés à visiter son site internet.

La mairesse remercie le résident et indique que l'on communiquera avec lui.

4) Monsieur Claude Picard

Rappelle ses interventions précédentes relativement au projet Séracon et demande que l'on préconise les projets qui donnent une plus grande ouverture sur le quartier, ceux basés sur une vision valorisante et intégrés dans une structure globale tout en créant des liens avec le canal. Il dépose un document détaillant son point de vue.

La mairesse remercie le résident pour ses commentaires.

5) Madame Anna Kruzinski

Rappelle l'occupation des locaux de l'édifice Séracon par les membres en faveur d'un centre autogéré et rappelle le manque d'espaces gérés pour et par les résidents. Elle demande si le conseil prévoit exproprier l'usine et remettre les terrains aux résidents.

La mairesse indique que la résolution va dans le sens d'une étude globale du secteur et aussi de discussions avec les citoyens. Elle indique qu'une réflexion doit être faite sur le développement des abords du canal.

Le conseiller cartier quitte son siège.

6) Monsieur Marco Silvestro

Indique que la moitié des unités du projet Bourgeois ne sont pas vendues et qu'il y a un manque criant de logement social et que les divers projets de condos sont toujours contestés, il demande au conseil de considérer les demandes des résidents du secteur de définir ce qu'ils veulent sur le territoire qu'ils occupent.

La mairesse remercie le résident pour ses commentaires.

7) Madame Leila Martin

Indique qu'elle réside sur St-Rémi et demande que l'édifice sur Walnut ne soit pas démolit rappelant que c'est un endroit unique. Elle demande l'aide de l'arrondissement afin de présenter un projet qui permettrait à des personnes qui ne veulent pas vivre selon les normes de la société de vivre d'une autre manière.

La conseillère Line Hamel indique que les immeubles sur Walnut présentent des problématiques car les jeunes squattent ceux-ci, que les édifices sont dangereux. Elle invite la résidente à entrer en communication avec le propriétaire et à présenter un projet à l'arrondissement.

La mairesse indique qu'il serait plus à propos de se rencontrer dans un cadre autre que celui du conseil pour discuter de la question.

Le conseiller Cartier reprend son siège.

CA09 22 0277

Période de questions et commentaires du public

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

De prolonger la période de questions du public afin d'entendre toutes les personnes inscrites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

8) Madame Jody Negley

Complète l'intervention de madame Martin et demande si le personnel de l'arrondissement pourrait aider le groupe dans sa démarche.

Elle remercie la mairesse pour son travail et souligne son niveau de grâce tout au long de son mandat.

Elle réitère son commentaire sur la nécessité de regarder la question de redevabilité des organismes communautaires

La mairesse remercie la résidente rappelant que le traitement de cette question ne peut se faire en un mois. Elle rappelle que les tables de concertations sont l'une des façons de baliser chacun des organismes et que les fonds qui sont octroyés le sont par des ententes sur des plans d'actions.

9) Madame Carole Thériault

Indique qu'elle n'est pas satisfaite de la réponse qu'elle a reçue concernant les expropriations prévues dans le cadre de la réfection de l'échangeur Turcot et qu'elle a fait une relecture attentive du mémoire déposé par l'arrondissement. Elle demande si la question des expropriations sera un enjeu électoral.

La mairesse rappelle que tous les élus étaient d'accord avec le mémoire déposé et rappelle que le maître d'œuvre de ce projet est le ministère des transports.

Le conseiller Pierre Fréchette remercie la résidente et rappelle qu'il est contre toute forme d'expropriation.

10) Madame Nathalie Dubois

Soulève une situation dangereuse de circulation des camions de la compagnie Owen and Illinois sur la rue Wellington et explique l'accident dont elle fut victime. Elle suggère l'installation d'un feu décalé pour que les cyclistes puissent arrêter à cet endroit.

La mairesse indique que les commentaires de la résidente seront pris en considération.

11) Monsieur Pierre Séguin

Indique qu'il voit un problème avec la surenchère des propriétés et que ceci pourrait éventuellement avoir des conséquences sociales néfastes.

La mairesse remercie le résident pour ses commentaires.

12) Monsieur Mario Arsenault

Remercie la mairesse pour son engagement des 8 dernières années. Concernant le projet Séracon, il demande si le projet original est abandonné et si une autre consultation sur le sujet est prévue. Il indique avoir entendu plusieurs propriétaires être prêts à contribuer financièrement pour avoir un parc.

La mairesse indique que le projet tel que présenté initialement sera mis de côté et que le dossier modifiant le zonage ne sera pas présenté ce soir. Elle précise qu'une réflexion pour l'ensemble du territoire doit avoir lieu avec la ville centrale et les résidents car ce sont des secteurs en développement et en réaménagement.

13) Madame Hélène Leblanc

Demande des informations concernant la démolition de l'immeuble à l'intersection Beaudoin et St-Ambroise indiquant que comme résidente du quartier elle trouve dommage de laisser des bâtiments dans cet état.

La conseillère Line Hamel indique que ce dossier en particulier est complexe et fait l'objet de préoccupation de la table de sécurité.

Le conseiller Pierre Fréchette indique qu'il y a deux terrains problématiques dans le secteur mais qu'il est convaincu que les services auront de bonnes solutions.

Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises indique que dans certains cas les interventions possibles sont limitées mais que l'arrondissement utilise tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité de tous.

La mairesse indique que ce n'est pas toujours facile quand on a affaire à une propriété privée et que parfois il faut user de patience.

14) Monsieur Marcel Sévigny

Indique que les plans de développements proposés lors des consultations publiques montrent la disparition de l'édifice central. Il demande s'il sera possible de prendre connaissance du rapport de police et du rapport sur la valeur patrimoniale de cet édifice. Il demande quand le service de police sera saisi du rapport d'enquête.

Normand Proulx, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises indique que les consultations auront lieu à la mi-septembre et que c'est l'Office de consultation qui verse les documents sur son site internet. Quant à la démolition, il y a eu expertise et contre expertise de ce qui reste de l'édifice.

Le commandant Jean-Ernest Célestin indique que le service de police est en lien avec la division des enquêtes criminelles mais qu'il n'y a pas de résultat pour l'instant.

15) Madame Henriette Leduc

Rappelle ses interventions précédentes concernant la problématique des graffitis. Elle demande plus de sécurité et de patrouilles la nuit.

La mairesse indique que l'arrondissement reconnaît que la situation est problématique et qu'elle trouve la situation désolante tout en soulignant l'énorme travail de tous, notamment Prévention Sud-Ouest et les cadets policiers.

Le conseiller Pierre Fréchette souligne le courage de la résidente.

16) Madame Blandine Charbonneau

Indique que les citoyens s'attendent à une réflexion plus large que celle faite dans le cadre du projet Séracon, et qu'il serait intéressant d'avoir un plan directeur des espaces verts ainsi qu'un moratoire sur les espaces verts aux abords du canal et ainsi créer un couloir vert pour l'arrondissement.

10.05 Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

La mairesse d'arrondissement rappelle aux personnes intéressées que le rapport de suivi des requêtes est déposé à la table d'accueil.

10.06 Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération

La mairesse d'arrondissement rappelle aux personnes intéressées que la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour le mois d'août 2009 est déposée à la table d'accueil.

10.07 Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération

Aucun calendrier

10.08 Discours de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal*, je vous sou mets mon rapport sur la situation financière de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Dans cette présentation, je vous ferai part des résultats financiers de l'arrondissement pour l'année 2008. Je vous parlerai par la suite de l'année en cours (2009) et, enfin, des orientations qui guideront notre préparation du budget 2010.

D'entrée de jeu, précisons certains points qui faciliteront la compréhension de notre propos. Il est d'abord important de savoir que les dépenses de l'arrondissement sont essentiellement de deux ordres : le fonctionnement et les immobilisations, aussi appelées Programme triennal d'immobilisations (PTI). C'est le budget de fonctionnement, incluant les diverses recettes perçues par l'arrondissement, qui assure la prestation de services aux citoyens, entre autres les loisirs, le déneigement et les différentes collectes. Le PTI, qui est un programme d'investissement, sert à financer des travaux majeurs tels que la construction et la réfection de nos rues, l'aménagement de nos parcs, l'entretien de nos bâtiments et l'achat de nos véhicules. Ce programme se finance au moyen d'emprunts.

RÉSULTATS FINANCIERS 2008

L'année 2008 s'est terminée par un déficit net d'opérations de 396 200 \$, lequel a été comblé à même les réserves accumulées de l'arrondissement.

Ce résultat négatif s'explique notamment par les activités reliées à la neige tels que le déblaiement, le chargement, l'épandage d'abrasifs et le transport de la neige. Au total, ces activités ont affiché un déficit de 1,5 M\$. L'hiver exceptionnel que nous avons connu est à la source de ce problème. En effet, l'hypothèse budgétaire pour le déneigement est basée sur des précipitations moyennes de 180 cm, alors que le réel pour 2008 des précipitations a été de 399,6 cm. Rappelons que nous avons pu réduire ce déficit grâce à des recettes plus importantes que prévu de 743 300 \$ provenant, entre autres de l'émission des permis ainsi que des ajustements résultant des ventes d'actifs et des revenus de parcomètres pour un total de 562 400 \$.

Réalisations 2008

Au chapitre du programme d'immobilisations, l'arrondissement disposait en 2008 d'un budget d'investissement net de 5,7 M\$, auquel s'ajoutent des budgets reportés de 2,8 M\$, dont un montant de 300 000 \$ qui a été consacré à l'acquisition d'équipements pour la neige.

Comme par les années passées, les investissements ont entièrement servi à la protection de nos actifs. En d'autres termes, nous avons entretenu et rénové ce que nous possédons déjà. Ainsi, le programme d'immobilisations de 5,7 M\$ a été consacré principalement au programme de réfection routière (PRR) pour 1,8 M\$, au programme de remplacement de véhicules dédiés au déneigement et à la propreté pour une somme de 1,1 M\$ et, finalement, à l'entretien des bâtiments pour 1,4 M\$. Parmi ces travaux, signalons la dernière phase de la réfection de la toiture du complexe Gadbois, le redressement de la dalle de béton de l'aréna Sylvio-Mantha, ainsi que la réfection du mur et de la marquise du Centre Saint-Charles. De plus, 500 000 \$ ont été consacrés au programme des infrastructures pour la réalisation de la première phase de l'enfouissement de fils dans le secteur Saint-Gabriel, en collaboration avec la Commission des services électriques de Montréal.

En ce qui a trait aux parcs, nous avons complété des travaux entamés en 2007 pour un montant de 800 000 \$. Nous avons ainsi procédé à la dernière phase du réaménagement du parc Louis-Cyr, en plus d'améliorer l'éclairage et de procéder à la plantation d'arbres au parc Le Ber. Comme par le passé, l'arrondissement a investi dans son mobilier urbain en remplaçant des bancs et des poubelles, ainsi qu'en procédant à l'achat de petits équipements et d'appareils informatiques.

Enfin, diverses dépenses ont été consenties par l'arrondissement pour la mise en œuvre de plusieurs projets, tels que l'implantation de cafés-terrasses (45 000 \$), l'effacement de graffitis (50 000 \$) et l'élaboration d'activités hivernales au parc Ignace-Bourget (25 000 \$). L'arrondissement, avec l'aide de la ville centrale, a consolidé la prestation de service aux citoyens offerte par le bureau Accès Montréal dans le cadre de la poursuite de l'implantation du 311. Des contributions ont également été versées à divers organismes.

EXERCICE FINANCIER 2009

On se rappellera que les prévisions budgétaires 2009, adoptées par le conseil d'arrondissement du 8 octobre 2008, comportaient une dotation de 52,1 M\$ prévue pour les dépenses courantes et des recettes estimées de 2,3 M\$. Le cadre financier anticipait un équilibre budgétaire sans recours à une taxation locale tout en permettant de répondre aux priorités de l'arrondissement.

Pour l'arrondissement du Sud-Ouest, cette situation s'est traduite par une enveloppe budgétaire non indexée, mais ajustée notamment grâce à des programmes de remise de revenus provenant du fonds de développement pour un montant de 708 400 \$, et du fonds de mise à niveau pour les coûts reliés au déneigement et aux bibliothèques, pour un total de 268 300 \$.

En vue d'atteindre l'équilibre budgétaire, l'arrondissement a réévalué à la hausse ses prévisions de recettes non-fiscales de 228 500 \$. De plus, le programme de réduction des effectifs institué en 2007 a été poursuivi en 2009. L'arrondissement a ainsi procédé à l'abolition de quatre postes.

Le 4 mars 2009, le comité exécutif de la Ville de Montréal adoptait un plan de redressement pour contrer les effets négatifs de la crise économique et financière. Une série de mesures ont été mises en place afin d'assurer l'équilibre financier 2009 de la Ville, de minimiser les impacts sur les services aux citoyens et de répondre aux priorités de l'administration centrale. La Ville a donné à chaque unité administrative et arrondissement des cibles de réduction budgétaire pour atteindre un objectif global de 115 millions de dollars.

Le 18 mars dernier, l'arrondissement du Sud-Ouest a présenté son plan d'action visant à atteindre les objectifs fixés par la Ville, soit une compression de 1,057 M\$. Des réductions de dépenses ont été réalisées dans les postes budgétaires suivants : rémunération, services professionnels, acquisition de biens ou de services et dépenses pour des activités ciblées en matière d'entretien. Ce plan de redressement a eu pour effet d'augmenter la précarité budgétaire de l'arrondissement.

Il est encore trop tôt pour connaître avec précision les résultats finaux pour l'exercice financier 2009. Plusieurs inconnues demeurent, notamment, la quantité de précipitations de neige pour les mois de novembre et de décembre 2009, les coûts en santé et sécurité au travail, sans compter la fluctuation des coûts du carburant. Autant de variables qui auront une influence directe sur les résultats financiers anticipés au 31 décembre 2009.

Réalisations 2009

Pour 2009, l'enveloppe budgétaire du programme d'immobilisations s'élève à 5,4 M\$ à laquelle s'ajoute une subvention de 1,2 M\$ provenant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec et de 350 000 \$ émanant du fonds de parc de l'arrondissement. Ces sommes couvrent la réfection routière (1,8 M\$), l'achat de véhicules (1,1 M\$), ainsi que d'autres projets de rénovation d'immeubles (2,5 M\$). Parmi les principaux travaux immobiliers qui seront exécutés d'ici la fin de l'exercice financier 2009,

notons la mise aux normes de la piscine Saint-Henri, l'aménagement intérieur de l'aréna Sylvio-Mantha, la réfection du toit du chalet Vinet, ainsi que la conversion de la pataugeoire Louis-Cyr en jeux d'eau.

Nous allons également réaliser des investissements d'un million de dollars dans nos parcs. Cette somme sera consacrée à l'aménagement d'aires de jeux dans les parcs Hibernia et de l'Irlande, à la mise aux normes du jardin communautaire de la Pointe-Verte, à la réalisation de la première phase des travaux d'aménagement du parc archéologique de la Pointe-des-Seigneurs et à la mise en place d'un revêtement synthétique sur la surface des terrains de tennis des parcs Jacques-Viger et Roland-Proulx.

En bref, les investissements en immobilisations pour l'année 2009 représentent 6,9 M\$.

Cette année encore, le conseil d'arrondissement a autorisé, modestement et en lien avec les priorités de l'arrondissement, l'utilisation des réserves accumulées afin de mener à terme certains projets. Ainsi, un montant de 64 000 \$ a été investi pour soutenir la revitalisation des artères commerciales Centre et Notre-Dame. De plus, 15 000 \$ ont été consacrés au programme résidentiel MIEUX CONSOMMER mis de l'avant par Hydro-Québec en vue de soutenir des initiatives locales.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2010

La situation financière mondiale demeure précaire. Ainsi, le comité du budget du Service des finances de la Ville a recommandé au comité exécutif de mettre en œuvre des stratégies financières prudentes dans le cadre des décisions prises lors de l'élaboration du cadre financier 2010.

C'est d'ailleurs dans cet esprit de prudence que le comité du budget a conseillé au comité exécutif un gel budgétaire pour l'année 2010. Cela signifie pour l'arrondissement une dotation identique à celle du budget 2009, à l'exception de deux ajustements provenant de la tarification des parcomètres locaux (170 600 \$) et de la portion des coûts reliés au fonds de développement (292 400 \$).

Pour l'exercice budgétaire 2010, la non-indexation de l'enveloppe budgétaire de l'arrondissement sur le plan de la rémunération, de l'octroi des contrats, notamment des déchets et du déneigement, et des coûts liés à l'exploitation des immeubles représente un manque à gagner de 1,1 M\$. Afin de combler cet écart et d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2010, l'arrondissement devra mettre en œuvre un plan de redressement visant à réduire de façon significative ses dépenses d'opération.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, nous prévoyons pour l'exercice budgétaire 2010 des dépenses de l'ordre de 52,7 M\$ et des recettes de 2,4 M\$.

D'autre part, dans le cadre de la poursuite du programme de réduction d'effectifs 2007-2010 demandé par l'administration centrale, la cible totale pour l'arrondissement du Sud-Ouest avait été fixée à 31,9 postes. Nous avons déjà atteint une partie importante de cet objectif par l'abolition, entre autres, de trois postes en 2007, de 14 en 2008 et de quatre en 2009. Le solde résiduel sera complété en 2010.

En ce qui concerne notre programme d'immobilisations, nous planifions nos projets 2010 sur la base d'un budget d'investissements net de 5,5 M\$. Afin de bonifier sa dotation, l'arrondissement entend soumettre diverses demandes de subventions pour la mise aux normes d'équipements sportifs.

Ces montants seront essentiellement dédiés à la protection de nos infrastructures, à la remise en état de nos parcs, à l'entretien de nos édifices et au programme de remplacement de nos véhicules. En tenant compte de la réalisation de travaux urgents, tels que le remplacement de la tuyauterie de la piscine Saint-Henri et la mise aux normes du Centre Saint-Charles, l'arrondissement demeure à l'écoute des besoins exprimés par les citoyens et les organismes. La conversion de pataugeoires en jeux d'eau, la mise aux normes des jardins communautaires, la mise en valeur du roc irlandais à l'entrée du pont Victoria et de l'arrondissement, ainsi que la réfection des modules extérieurs d'exposition au Marché Atwater, autant de projets que l'arrondissement souhaite réaliser en 2010 afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Dans le domaine du développement, l'arrondissement continue d'être interpellé par la réalisation de grands projets dans le secteur privé, tels que celui du 1 500, rue Ottawa dans la Petite-Bourgogne, la poursuite de la mise en valeur du canal de Lachine, ou encore le développement des anciens ateliers du Canadien National à Pointe-Saint-Charles et de l'École de technologie supérieure (ÉTS). Dans la catégorie des grands projets du secteur public, notons la réfection de l'échangeur Turcot. Ce projet aura des incidences majeures sur les infrastructures du Sud-Ouest, les clos de voirie, l'Éco-centre et le Centre Gadbois. Évidemment, l'arrondissement ne dispose pas des ressources financières pour lui permettre de faire face seul à son développement économique. L'apport financier de tous les paliers de gouvernement est essentiel à la réalisation de ce développement.

En 2009, l'arrondissement a amorcé une démarche de revitalisation de ses artères commerciales grâce au programme de subvention de la ville, PR@M-Commerce. Cette aide permettra de créer des emplois, d'enrichir l'activité économique et d'améliorer le cadre et le milieu de vie des résidents. Ces derniers auront accès à des commerces de proximité de qualité répondant à leurs besoins. La revitalisation des artères commerciales sera l'une de nos priorités pour les trois prochaines années.

Plus que jamais, nous devons faire preuve d'imagination et d'audace pour développer le Sud-Ouest. C'est avec confiance, en croyant en notre capacité d'agir sur notre milieu, en travaillant étroitement avec les citoyens et les organismes, en misant sur notre potentiel et en nous projetant résolument vers l'avenir

que nous contribuerons au mieux-être du Sud-Ouest, et que nous jouerons notre rôle au sein de la communauté montréalaise.

10.09 Commentaires du public - Dérogation mineure (dossier 40.01)

La conseillère Line Hamel fait lecture des objets de la présente demande de dérogation mineure.

Installation d'équipements récréatifs en cour avant du bâtiment localisé au 1945, rue Mullins - CPE Les enfants de l'avenir

Objet

L'octroi de la dérogation mineure permettrait de déroger à l'article 357 du règlement d'urbanisme de l'arrondissement Sud-ouest (01-280), article régissant les occupations et les constructions dans une cour.

La dérogation

La dérogation mineure vise à permettre l'installation d'équipements récréatifs, tel maisonnette, tunnel, table à pique-nique et module de jeux pour enfants, dans les cours avant du bâtiment.

En vertu du règlement c.D-1 sur les dérogations mineures, la demande est conforme et répond aux conditions suivantes :

- Une disposition réglementaire relative à la cour avant d'un bâtiment peut faire l'objet d'une dérogation mineure.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la demande est conforme.

- La nature de la demande de dérogation mineure n'est pas relative à un usage ou à la densité d'occupation du sol.
- La nature de la demande n'est pas contraire aux orientations du plan d'urbanisme.

La demande a été évaluée en fonction des critères suivants :

- L'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant.
- Le projet ne porte pas atteinte au droit de propriété des propriétaires d'immeubles voisins.

L'examen de la demande permet de conclure que l'application de la réglementation causerait un préjudice au requérant puisque le bâtiment où est localisé le Centre de la petite enfance ne possède que des cours avants. Il est donc impossible d'aménager des modules de jeux extérieurs pour les enfants sans déroger à la réglementation.

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à faire part de leurs commentaires aux élus.

Monsieur Jean-Guy Dutil demande pourquoi c'est le centre de la petite enfance qui fait la demande et non le propriétaire.

La mairesse indique que c'est le centre qui doit obtenir le permis pour faire les travaux et que l'arrondissement s'est assuré que le propriétaire est en accord avec les aménagements proposés. Elle invite le résident à discuter avec le centre de la petite enfance.

Il est proposé par le conseiller Ronald Bossy, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

CA09 22 0278

Octroi d'un contrat à Construction DJL inc. pour l'entassement de la neige au site d'élimination Newman au montant de 1 299 090 \$ taxes incluses, pour la période 2009-2013 (dossier 1094665010)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 1 299 090 \$ taxes incluses, pour l'entassement de la neige au site d'élimination Newman pour la période 2009-2013 inclusivement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à Construction DJL inc., au prix de sa soumission, soit un montant de 1 299 090 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits pour l'année 2009 ayant été réservés par la demande d'achat no 185445. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1094665010

CA09 22 0279

Octroi de contrat de transport de neige à Maçonnerie Martin Santerre pour les hivers 2009-2013 inclusivement pour un montant total de 1 858 618,00 \$ T.T.C (1094665009)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 1 858 618 \$, taxes incluses, pour le contrat de transport de neige à Maçonnerie Martin Santerre pour les hivers 2009-2013 inclusivement ;

D'octroyer le contrat à Maçonnerie Martin Santerre, au prix de sa soumission, soit un montant approximatif de 1 858 618 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits pour l'année 2009 ayant été réservés par la demande d'achat no 185424. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1094665009

CA09 22 0280

Octroi d'un contrat de 41 261,09 \$ à la compagnie AC Forest inc/Braut Drain pour le nettoyage d'environ 900 puisards de l'arrondissement (dossier 1094665007)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 41 261,09 \$ pour le nettoyage de 900 puisards à l'aide de camion vide-puisards, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à AC Forest inc/Braut Drain, au prix de sa soumission, soit un montant approximatif de 41 261,09 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 182565. Cette dépense sera entièrement assumée par la Direction stratégique des réseaux d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1094665007

CA09 22 0281

Octroi d'un contrat de 333 822,50 \$ à la firme Les Entreprises Berthier inc. pour l'aménagement des jeux d'eau au parc Louis-Cyr (dossier 1092996011)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 333 822,50 \$ pour le contrat d'aménagement des jeux d'eau au parc Louis-Cyr, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à Les Entreprises Berthier inc., au prix de sa soumission, soit un montant approximatif de 333 822,50 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 184300. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1092996011

CA09 22 0282

Octroi d'un contrat de 23 510,63 \$ à la firme Terrassement JOPAT inc. pour le revêtement acrylique des tennis du parc Jacques-Viger (dossier 1092996016)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 23 510,63 \$ pour le revêtement acrylique des tennis du parc Jacques-Viger, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à Terrassement JOPAT inc., au prix de sa soumission, soit un montant approximatif de 23 510,63 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 184175. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1092996016

Il est proposé par le conseiller Ronald Bossy, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CA09 22 0283

Octroi d'un contrat de 25 429,50 \$ à la firme Terrassement JOPAT inc. pour le revêtement acrylique des tennis du parc Rolland-Proulx (dossier 1092996015)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 25 429,50 \$ pour le revêtement acrylique du parc Rolland-Proulx, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;

D'octroyer le contrat à Terrassement Jopat inc, au prix de sa soumission, soit un montant approximatif de 25 429,50 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 184717. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1092996015

CA09 22 0284

Octroi d'un contrat à Fortier Auto Ltée au montant de 47 757,44 \$ pour l'acquisition d'un châssis F550XL 2010 et octroi d'un contrat à Groupe Environnemental Labrie Inc. au montant de 52 367,23 \$ pour l'acquisition d'une benne compactrice à déchets de 8 verges cubes (dossier 1091137014)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 103 697,34 \$ pour l'achat d'un mini camion tasseur F-550XL - 2010 et les accessoires ;

D'octroyer le contrat à Fortier Auto Ltée au prix de sa soumission, soit un montant de 47 757,44 \$ pour la fourniture d'un châssis cabine simple F-550XL 2010 et roues arrières jumelées, moteur diesel et boîte de vitesse automatique, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

D'octroyer le contrat à Groupe Environnemental Labrie Inc. au prix de sa soumission, soit un montant de 52 367,23 \$ pour la fourniture et l'installation d'une benne compactrice de 8 VG³ sur le châssis de camion fournis par la ville, conformément aux documents de l'appel d'offres ;

D'autoriser le paiement de la TVQ, applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4000 kg, à la Société de l'assurance automobile du Québec, au montant de 3 572,67 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 185037. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1091137014

CA09 22 0285

Approbation d'une convention et autorisation d'une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Loisirs Saint-Charles pour la réalisation d'un projet à l'intention des jeunes animateurs de camps de jour (dossier 1094629003)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Loisirs Saint-Charles, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2011, pour la réalisation d'un projet à l'intention des jeunes animateurs des camps de jour de l'arrondissement ;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 1 000 \$ payable en un seul versement ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits de 1 000 \$ ayant été réservés par la demande d'achat no 184415. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1094629003

CA09 22 0286

Approbation d'une convention et octroi d'une contribution financière pour l'année 2009 de 5 000 \$ à Solidarité Saint-Henri pour la réalisation du projet Démarche de soutien en persévérance scolaire : concours d'École vers ton avenir, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS (dossier 1092817013)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Saint-Henri, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2011, pour la réalisation du projet Démarche de soutien en persévérance scolaire : concours d'École vers ton avenir ;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 5 000 \$ payable en deux versements, soit 4 000\$ (80 %), dans les 30 jours suivant la signature de la convention et le solde de 1 000 \$ (20 %) dans les 30 jours de l'approbation par le Directeur du rapport final ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits de 5 000 \$ ayant été réservés par la demande d'achat no 184570. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1092817013

CA09 22 0287

Approbation d'une convention entre la Ville de Montréal et la Coalition de la Petite Bourgogne dans le cadre du dossier prioritaire de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue et octroi d'une contribution financière au montant 69 425 \$ pour la réalisation du projet BUMP dans le quartier de la Petite-Bourgogne (dossier 1092817012)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé, dans le cadre du dossier prioritaire de prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue pour la réalisation du projet BUMP dans le quartier de la Petite-Bourgogne ;

D'octroyer à l'organisme, une contribution financière de 69 425,88 \$ payable en trois versements, soit 41 655,88 \$ (60 %), dans les 30 jours suivant la signature de la convention, le deuxième versement de 20 827,50 \$ (30 %), dans les 30 jours suivant l'approbation par le Directeur du rapport d'étape et le solde de 6 942,50\$ (10 %) dans les 30 jours de l'approbation par le Directeur du rapport final ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits de 69 425,88 \$ ayant été réservés par la demande d'achat no 184567. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1092817012

CA09 22 0288

Autorisation d'une entente de prêt de local, à titre gratuit, à l'organisme Les Rendez-vous Gospel pour un espace à bureau administratif, d'une superficie de 201 pieds carrés, situé au 525, rue Dominion, et ce, pour une durée de deux (2) ans, prenant effet à compter du 1er septembre 2009 (dossier 1094503003)

Il est proposé par RONALD BOSSY

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser une entente de prêt de local, à titre gratuit, à l'organisme Les Rendez-vous Gospel pour un espace à bureau d'une superficie d'environ 201 pieds carrés, situé au 525, rue Dominion. L'entente d'une durée de deux ans prend effet à compter du 1^{er} septembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1094503003

Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Cartier, appuyé par le conseiller Ronald Bossy de réunir pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

CA09 22 0289

Rapports du directeur - Décisions déléguées pour les périodes du 1er au 30 juin 2009 et du 1er au 31 juillet 2009 (dossier 1093510010)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

De recevoir les rapports du directeur de l'arrondissement, faisant état, pour les périodes du 1er au 30 juin 2009 et du 1er au 31 juillet 2009, des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08 22012).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1093510010

CA09 22 0290

Publication du discours de la mairesse sur la situation financière (dossier 1093372016)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

De demander à la secrétaire d'arrondissement de procéder à la publication du discours de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement, dans le journal La Voix Populaire, édition du 10 septembre 2009, en lieu de distribution porte-à-porte à chaque adresse civique du territoire de l'arrondissement, conformément à l'article 474.1 de la loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1093372016

CA09 22 0291

Autorisation d'une dépense maximale de 106 000\$ requise pour les travaux sur les terrains privés du parc de l'Association Eurékâ et demande au comité exécutif d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et les cinq citoyens affectés par l'affaissement du terrain (dossier 1092996002)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et les citoyens affectés par l'affaissement de terrain du parc de l'Association Eurékâ dans l'arrondissement du Sud-Ouest ;

D'autoriser une dépense de 106 000 \$, incluant toutes les taxes pour réaliser les travaux sur les terrains privés, dans le cadre de la réfection du parc de l'association Euréka ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 185330. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1092996002

CA09 22 0292

Autorisation d'une dépense de 103 686,63 \$ TTC (contribution de l'arrondissement : 55 559,73 \$) à Vidéotron Ltée afin de défrayer les coûts de conversion du réseau de câblo-distribution de l'aérien vers le souterrain dans le cadre du projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la maison Saint-Gabriel (dossier 1093261002)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 103 686,63 TTC à Vidéotron Ltée afin de défrayer les coûts de conversion de leur réseau de câblo-distribution de l'aérien vers le souterrain dans le cadre du projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la maison Saint-Gabriel ;

D'autoriser le directeur des Travaux publics à signer tout document en lien avec cette dépense ;

De demander à la compagnie Vidéotron de profiter des travaux de rebranchement des câbles des clients à partir du réseau souterrain pour rationaliser le filage en façade des bâtiments, afin d'en diminuer l'impact visuel ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 185420. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1093261002

CA09 22 0293

Autorisation d'une dépense de 4 000 \$ afin de permettre la réalisation de la Fête des bénévoles 2009 qui aura lieu le 24 septembre 2009 (dossier 1094503004)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 4 000 \$ afin de réaliser la Fête des bénévoles 2009 ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, les crédits ayant été réservés par la demande d'achat no 185461. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1094503004

Il est proposé par la conseillère Line Hamel, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.07 de l'ordre du jour.

CA09 22 0294

Autorisation d'un virement de crédit au montant de 1 000 \$ afin de permettre l'animation et l'entretien de la mascotte SUDO pour l'année 2009 par l'organisme Les Loisirs Saint-Charles (dossier 1091380001)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'autoriser un virement de crédit de 1 000 \$ pour afin de permettre l'animation et l'entretien de la mascotte SUDO pour l'année 2009 par l'organisme Les Loisirs Saint-Charles ;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1091380001

CA09 22 0295

Résolution relative au projet particulier de construction pour le 2985, rue Saint-Patrick et mandat à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

ATTENDU que le Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de modification, de construction ou d'occupation, afin d'autoriser la construction d'habitations et commerces sur la propriété du 2985, rue Saint-Patrick a été adopté par le conseil d'arrondissement le 7 avril dernier et qu'une soirée de consultation publique s'en est suivie le 6 mai;

ATTENDU les questions soulevées quant à l'affectation de ce site au Plan d'urbanisme;

ATTENDU les commentaires et les souhaits exprimés lors de la soirée complémentaire d'information tenue le 27 août dernier;

ATTENDU que le Plan d'urbanisme prévoit que le secteur des abords du canal de Lachine fasse l'objet d'une planification détaillée;

ATTENDU que Parcs Canada et la Ville ont convenu récemment de travailler à la relance des investissements publics aux abords du canal;

ATTENDU qu'un dépôt d'un projet d'occupation industrielle a été fait par le propriétaire;

ATTENDU la nécessité de prendre une décision sur la vocation future de ce site à la lumière de la révision de la planification d'ensemble des abords du canal de Lachine dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en collaboration avec les autres arrondissements concernés;

ATTENDU que cette décision doit être prise dans des délais raisonnables pour ne pas pénaliser les droits du propriétaire actuel;

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

- De mettre un terme au processus d'adoption du projet particulier de construction présenté aux fins d'autoriser la construction d'habitations et de commerces sur la propriété du 2985, rue Saint-Patrick;
- de mandater la DAUSE d'entreprendre, en collaboration avec les partenaires du développement du territoire et le SMVTP, la mise à jour des orientations de développement privé et public aux abords du canal de Lachine dans l'arrondissement du Sud-Ouest;
- suite à cet exercice de mise à jour des orientations et principes d'aménagement aux abords du canal de Lachine, de mandater la DAUSE afin qu'elle soumette au printemps 2010 au nouveau conseil d'arrondissement, une proposition de modification réglementaire et d'investissements publics;
- de demander au SMVTP les crédits nécessaires pour les services professionnels requis par cet exercice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07

CA09 22 0296

Demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé au 1945, rue Mullins (CPE Les enfants de l'avenir) permettant l'installation d'équipements récréatifs en cour avant (dossier 1093823006)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par PIERRE FRÉCHETTE

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure permettant, malgré l'article 357 du règlement d'urbanisme 01-280, l'installation d'équipements récréatifs en cour avant du bâtiment localisé au 1945, rue Mullins - CPE Les enfants de l'avenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1093823006

CA09 22 0297

Certificat de la secrétaire d'arrondissement - Règlement d'emprunt autorisant le financement sur deux ans, pour la réalisation de l'éclairage de rues, de parcs et de feux de circulation, au montant de 400 000 \$ (dossier 1092837002)

Je, soussignée, Caroline Fisette, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, certifie par les présentes, que pour la procédure d'enregistrement concernant ledit règlement :

Le registre des demandes de scrutin référendaire pour le règlement no RCA09 22015 mentionné en titre a été accessible à la mairie d'arrondissement, située au 815, rue Bel-Air, Montréal, les 27 et 28 juillet 2009, sans interruption.

- a) Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement est de 48 237 ;
- b) Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1231 ;
- c) Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0 ;
- d) Le règlement est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

40.02 1092837002

Il est proposé par le conseillère Line Hamel, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 40.03 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA09 22 0298

Adoption du second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Modification de la résolution CA06 220134 du 2 mai 2006 autorisant la reconversion du Complexe Impérial Tobacco en un projet résidentiel (dossier 1094824020)

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2009 ;

Considérant la consultation publique du 19 août 2009 ;

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution autorisant la modification des conditions accompagnant la résolution CA06 220134 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement du 2 mai 2006 :

- L'augmentation du nombre de logements prévus de 481 à un nombre se situant entre 580 et 630 unités. 30% du nombre total sont prévus pour les logements abordables dont 15% de logements sociaux et communautaires ;
- Le nombre d'unités de stationnement minimum sera de 285 ;
- L'ajout d'un étage sur l'édifice projeté D. Celui-ci conservera toutefois la hauteur maximale prévue de 22 mètres ;
- La réduction de la superficie du centre sportif au profit de la superficie d'entreposage.

Et d'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1094824020

CA09 22 0299

Adoption du second projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin de modifier les limites des zones 0429 et 0448 et de modifier les usages autorisés sur la rue du Centre, entre les rues Charlevoix et Richmond (dossier 1093253007)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2009 ;

Considérant la consultation publique du 19 août 2009 ;

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme 01-280, tel que révisé, afin de modifier les usages autorisés sur la rue Du Centre, entre les rues Charlevoix et Richmond, de réduire l'étendue de la zone commerciale, de modifier le plan de zone et de modifier un article relatif aux cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1093253007

La mairesse indique que la résolution fait partie de l'effort pour la revitalisation de la rue du Centre et s'assurer que les rez-de-chaussée soient à vocation commerciale.

CA09 22 0300

Adoption - Règlement intérieur du conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (dossier 1092089002)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08 22012), qu'il soit numéroté RCA09 22016 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1092089002

CA09 22 0301

Ordonnance - Exemptions en matière d'unités de stationnement pour le bâtiment situé au 4207, rue Saint-Jacques - Fonds de compensation de 7000 \$ (dossier 1083459031)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 4207, rue Saint-Jacques, de l'obligation de fournir 2 unités de stationnement, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié) ;

Et d'encaisser les crédits de 7000 \$ au fonds de compensation de stationnement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1083459031

CA09 22 0302

Acceptation de la somme de 20 840 \$ - frais de parc - lot 7509 situé sur le côté nord de la rue De Richelieu, à l'ouest de la rue Saint-Philippe (dossier 1094022002)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par JEAN-YVES CARTIER

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 20 840 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 7509 de la paroisse de Montréal, situé sur le côté nord de la rue De Richelieu à l'ouest de la rue Saint-Philippe, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) ;

Cette approbation est conditionnelle à l'approbation par le Ministère des Ressources naturelles et de la faune du Québec, du plan d'opération cadastrale préparé par Monsieur Robert Katz, arpenteur-géomètre, le 27 août 2008 - minute 2293 ;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1094022002

Il est proposé par le conseiller Ronald Bossy, appuyé par le conseiller Jean-Yves Cartier de réunir pour fins d'études, les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA09 22 0303

Acceptation de la somme de 10 710 \$ - frais de parc - lot 3 395 774 du Cadastre du Québec, situé à l'intersection nord-ouest des rues Jacques-Hertel et Dumas (dossier 1094243001)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 10 710 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 3 395 774 du cadastre du Québec situé à l'intersection nord-ouest des rues Jacques-Hertel et Dumas, doit transmettre à la Ville en satisfaction du 2^e paragraphe de l'article 6 du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) ;

Et d'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1094243001

CA09 22 0304

Amendement à la résolution CA09 220266 - Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment situé au 312, rue Bourgeoys (dossier 1093459015)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'amender la résolution no CA09 22 0266, adoptée le 7 juillet 2009 relativement à l'approbation de plans pour un projet de construction d'un bâtiment situé sur les lots 1382490 et 2568621 afin d'y lire :

« D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Colin Frazer, architecte, déposés et estampillés en date du 17 juin 2009 et modifiés par l'élévation du 18 juin 2009, par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction d'un bâtiment situé aux **308-310**, rue Bourgeoys, lots 1382490 et 2568621, à la condition que le logement du sous-sol ait une superficie de 400 pi² minimum et que la porte du logement du sous-sol soit située en façade plutôt que sur le mur latéral. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1093459015

CA09 22 0305

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 2 logements situé au 7173, rue Hamilton (dossier 1094824018)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Plans design, déposés et estampillés en date du 14 juillet 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 2 logements situé au 7173, rue Hamilton - Lot # 2 537 333, aux conditions suivantes :

- Le projet devra correspondre à la proposition B ou D ;
- l'aménagement paysager en façade sera tel que celui que l'on retrouve sur la proposition B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1094824018

CA09 22 0306

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de bâtiments résidentiels sur la rue Sainte-Madeleine à l'est de la rue LeBer et ceux situés aux 261 à 333 rue Bourgeoys - Lots 1 382 564 et 1 382 599 - Les Jardins Bourgeoys (dossier 1093468005)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Marco Manini architecte, déposés et estampillés en date du 10 juillet 2009 par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, accompagnant une demande de permis pour un projet de construction de bâtiments résidentiels sur la rue Sainte-Madeleine à l'est de la rue LeBer et ceux situés aux 261 à 333 rue Bourgeoys - Lots 1 382 564 et 1 382 599 - Les Jardins Bourgeoys.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1093468005

CA09 22 0307

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel de 8 étages situé au 99999 rue Richmond - Lot 2 160 227 (dossier 1093468006)

Il est proposé par LINE HAMEL

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Boutros et Pratte Architectes, déposés et estampillés en date du 11 août 2009, pour la construction d'un bâtiment situé au 99999 rue Richmond sur le lot 2 160 227 aux conditions suivantes :

- Une proportion de 500 mm des colonnes ;
- Une intégration au bâtiment des louveres installés devant les unités de climatisation ;
- Une révision du matériau de revêtement du rez-de-chaussée et second étage, à être approuvé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1093468006

Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Cartier, appuyé par le conseiller Ronald Bossy de réunir pour fins d'études, les articles 40.13 à 40.14 de l'ordre du jour.

CA09 22 0308

Modification de la signalisation aux abords de l'école Jeanne-Le Ber, sur la rue Favard, dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de la sécurité autour des écoles primaires (dossier 1094704005)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère de 15 minutes, de 7 h 30 à 17 h 30, les jours d'école, devant l'école Jeanne-Le Ber, sur la rue Favard, d'une longueur d'environ 90 mètres ;

De récupérer des panneaux de signalisation délimitant une zone de stationnement interdit, de 8 h à 17 h, les jours d'école, devant l'école Jeanne-Le Ber, sur la rue Favard, d'une longueur d'environ 90 mètres ;

Et de conserver en place toute autre réglementation, déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1094704005

CA09 22 0309

Installation d'une zone de débarcadère pour personnes handicapées sur la rue De Champigny, entre les rues Laurendeau et Brisset, face au numéro civique 1722 (dossier 1094704004)

Il est proposé par JEAN-YVES CARTIER

appuyé par RONALD BOSSY

ET RÉSOLU :

D'installer des panneaux de signalisation délimitant une zone de débarcadère pour personnes handicapées, d'une longueur de 2 mètres, sur le côté sud de la rue De Champigny, entre les rues Laurendeau et Brisset, face au numéro civique 1722 ;

Et de conserver en place toute autre réglementation, déjà en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1094704004

70.01 Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire de la part des conseillers.

À 21 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la mairesse déclare la séance levée.

Je donne mon assentiment au contenu de ce procès-verbal.

JACQUELINE MONTPETIT
Mairesse d'arrondissement

CAROLINE FISETTE
Secrétaire d'arrondissement